



Demande de bourses de lycée

publié le 15/06/2022

Les demandes sont à faire en ligne du 30 mai au 6 juillet (voir document ci-joint).

Les familles peuvent aussi faire une demande "papier" , dossier à demander au secrétariat.

Pour information, il sera possible de faire une demande directement au lycée à la rentrée.

Document joint

 2022_bourses_lycee_ (PDF de 4.5 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.